

PISTE LONGUE DE L'AÉROPORT DE MAYOTTE

Concertation de suivi post-débat public jusqu'à l'enquête publique

COMPTE-RENDU DES PERMANENCES ET DU STAND ITINÉRANT JANVIER À MARS 2023

RENDEZ-VOUS PROPOSÉS ET CHIFFRES DE LA PARTICIPATION

	PERMANENCES		STAND ITINÉRANT « PISTE LONGUE »			
Lieux	à Pamandzi	à M'Tsangamouji	à Dzoumogné	à Chirongui	à Dembéné	à Bandré
Dates	Tous les lundis, mardis et jeudis, de 8 h à 12 h	Tous les mercredis et vendredis, de 8 h à 12 h, à partir du 22.02.23	Mardi 28.02.23	Samedi 04.03.23	Samedi 25.03.23	Mardi 28.03.23
Nombre de personnes rencontrées	Environ 165					
Durée des échanges	10 minutes à 1 heure avec chaque personne ou groupe de personnes					
Nombre d'expressions (questions/avis/positions) recueillies	Environ 175					

SYNTHESE DES EXPRESSIONS RECUEILLIES

Les expressions recueillies regroupent les questions, avis ou positions exprimés par les personnes rencontrées. Elles ont concerné 7 thématiques. La thématique de la comparaison entre les sites de Pamandzi et de Bouyouni / M'Tsangamouji a été très largement majoritaire dans les expressions des personnes rencontrées.

LES THÉMATIQUES D'EXPRESSION
Le prix du billet d'avion
L'avancement du projet de piste longue et le calendrier de réalisation
Le scénario d'aménagement de la piste longue sur le site de Pamandzi
La longueur de piste et la configuration d'un aéroport sur le site de Bouyouni / M'Tsangamouji

Les retombées économiques du projet
La comparaison entre les sites de Pamandzi et de Bouyouni / M'Tsangamouji
L'information et la concertation sur le projet

Tous les sujets abordés par les visiteurs des permanences et du stand itinérant sont restitués dans les pages qui suivent, thématique par thématique.

Les thématiques sont illustrées par des questions et avis représentatifs, présentés entre guillemets et tels qu'ils ont été formulés par les personnes rencontrées.

Le maître d'ouvrage a répondu oralement et directement à toutes les questions posées par les visiteurs. Les principaux éléments de réponse ou compléments d'information qu'il a apportés sont présentés dans des encadrés au fil du texte.

• Le prix du billet d'avion

Une personne a souhaité des explications sur le prix des billets d'avion à Mayotte :

- « Pourquoi cette différence de coût du trajet vers la métropole comparativement aux autres départements d'outre-mer ? »

RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

La différence de coûts s'explique pour partie par les importantes contraintes de l'aéroport de Mayotte Marcel-Henry : la longueur de sa piste (1 930 mètres) et la présence d'obstacles au nord de la plateforme (collines, pylônes, minaret, etc.) ne permettent pas de s'affranchir des aléas climatiques et génèrent des restrictions d'exploitation. Cette situation ne contribue pas à élargir la concurrence entre les compagnies aériennes.

Le projet de piste longue contribuera à l'émergence d'une plus grande concurrence, ce qui favorisera naturellement la diminution du prix du billet d'avion.

• L'avancement du projet de piste longue et le calendrier de réalisation

Des visiteurs ont souhaité être renseignés sur le calendrier du projet. Leurs questions ont été les suivantes :

- « Quel est le calendrier ? »
- « Quand démarreront les travaux ? »
- « Quelle est la durée des travaux ? »
- « Quelle est la durée des travaux sur le site de Bouyouni / M'Tsangamouji ? »
- « Les études sur le site de Bouyouni / M'Tsangamouji, notamment géotechniques, sont-elles en cours ? »
- « À quel moment sera fait le choix du site de la piste longue ? »
- « Quel est le calendrier des études restant à réaliser et celui du choix du site ? »

Plusieurs personnes ont fait part de leurs doutes sur la réalisation effective de la piste longue ou sur le site alternatif de Bouyouni / M'Tsangamouji. Elles ont évoqué la longueur des études. Certaines considèrent qu'il n'y a pas de réelle volonté de l'État. D'autres ont exprimé leur souhait de voir les travaux démarrer :

- « Il y a trop de retard. »
- « L'attente est longue sur Mayotte. »
- « Le projet date de longtemps. Les Mahorais veulent que cela se fasse. »
- « C'est trop long, je n'y crois plus. Quand sera le début des travaux ? Sur quel site ? Il faut faire la piste le plus rapidement possible. »
- « Je ne crois pas au projet sur Bouyouni / M'Tsangamouji. »

- « Je suis sceptique sur la réalité du projet à Bouyouni / M'Tsangamouji. »
- « S'agit-il d'une étude juridique ou d'un véritable site alternatif ? »
- « Je suis convaincu que l'État ne veut pas faire. Les études ne servent à rien. La route du littoral à la Réunion a été réalisée sans études. »
- « Le Gouvernement nous mène en bateau. Le projet ne cesse d'être décalé. Il faut le faire mais trouver des solutions pour l'accessibilité. Je suis confiant sur la réalisation mais j'attends de voir. »
- « Le Président [*de la République*] nous a promis la piste longue durant son mandat. Le projet sera toujours repoussé. »

RÉPONSES DU MAÎTRE D'OUVRAGE

- Les travaux préparatoires sur la piste longue ont été engagés en novembre 2019 suite à l'annonce faite par le Président de la République le 22 octobre 2019 à Mamoudzou. Ils ont été achevés fin 2022 pour le site de Pamandzi..

Ils ont permis de confirmer, parmi les deux scénarios présentés lors du débat public de 2011, le choix du scénario d'aménagement n° 2 (prévoyant la création d'une nouvelle piste convergente s'appuyant sur l'extrémité sud de la piste actuelle).

L'année 2023 est consacrée aux études complémentaires sur le site de Bouyouni / M'Tsangamouji, sur Grande-Terre, et à la comparaison entre ce site et celui de Pamandzi.

Ces études complémentaires et de comparaison sont conduites en parallèle avec les approfondissements encore requis sur les infrastructures nécessaires au transport des matériaux pour le site de Pamandzi (nouveaux cheminements routiers, installations portuaires, zones d'extraction de matériaux), sans ralentir le calendrier annoncé.

L'objectif est de disposer fin 2023 de tous les éléments qui permettront de définir les caractéristiques techniques du projet, de justifier le site d'implantation de la piste longue et de préparer en 2024 le lancement du processus de déclaration d'utilité publique.

Quel que soit le site retenu, le lancement du chantier est prévu en 2026.

- La durée des travaux sera de 7 ans minimum sur le site de Pamandzi et, sous réserve des études en cours, de 7 ans maximum sur le site de Bouyouni / M'Tsangamouji.
 - Toutes les études, y compris les reconnaissances géotechniques et environnementales ont déjà débuté sur le site de Bouyouni / M'Tsangamouji.
 - L'identification de sites alternatifs, dont le site de Bouyouni / M'Tsangamouji, a été engagée pour sécuriser juridiquement le projet (le site d'implantation doit être justifié dans l'étude d'impact du projet de piste longue), mais aussi pour répondre aux nombreuses questions du public sur une implantation possible sur Grande-Terre. La comparaison en cours entre les deux sites est une véritable comparaison, qui permettra de disposer de tous les éléments fin 2023 pour un choix entre les deux sites début 2024.
-

• Le scénario d'aménagement de la piste longue sur le site de Pamandzi

Un témoignage et des questions ont porté sur les risques liés au volcan Fani Maoré, notamment les submersions dues à des tsunamis :

- « Je suis pêcheur. Je constate les effets de l'activité sismo-volcanique : des bulles, de l'eau très chaude, du gaz dans le lagon notamment vers la plage de Petit Moya. »
- « J'ai des inquiétudes sur les conséquences potentielles du volcan pour Petite-Terre. »
- « La digue [*supportant la piste longue*] joue-t-elle un rôle de protection des habitations en cas de tsunami ? »
- « Quelle sera la surface submergée en cas de tsunami ? »

Les visiteurs ont interrogé sur le parti d'aménagement sur le site de Pamandzi, sa desserte et l'organisation du chantier :

- « Dans la solution Pamandzi, la piste va-t-elle jusqu'en face du Four à Chaux ? »
- « Quels sont les sujets environnementaux sur Petite-Terre ? »
- « Je souhaite investir rue de la Plage à Pamandzi : quelles seront les contraintes ? et y a-t-il un projet d'aménagement du front de mer rue de la Plage ? »

- « Pour la piste longue sur Petite-Terre, il faut prévoir la desserte de l'aéroport par voie maritime. »
- « Est-il possible d'"ensabler" le platier situé à l'ouest du rocher de Dzaoudzi vers la pointe Mahabou pour faciliter la mise en œuvre d'un lien routier entre Mamoudzou et Dzaoudzi ? »
- « Comment va se dérouler le chantier ? Il faudrait faire disparaître toutes les habitations en tôle situées entre la RN et la voie de chantier littorale projetée. »

RÉPONSES DU MAÎTRE D'OUVRAGE

- Les travaux préparatoires sur la piste longue ont pris en compte le contexte du nouveau volcan Fani Maoré, l'évolution du niveau des eaux de l'océan, la subsidence (enfouissement) de Mayotte, les risques cycloniques et les risques de tsunamis, ainsi que les enjeux du projet pour les milieux naturels et le cadre de vie des habitants pour aboutir au choix du scénario d'aménagement n° 2 (prévoyant une piste convergente s'appuyant sur l'extrémité sud de la piste actuelle).

Ils ont montré que des mesures devront être prises pour faire face aux risques naturels, notamment une hauteur importante du remblai-digue supportant la piste (jusqu'à 8 mètres environ à l'extrémité sud de la piste) et la mise en place d'une carapace de protection contre les vagues générées par des cyclones ou des tsunamis faite de blocs de protection en béton (accropodes) de volumes très important.

La protection garantira la solidité de la piste mais elle sera partielle, les vagues les plus importantes passeront par-dessus la digue. Les surfaces submergées en cas d'événement de ce type sont présentées dans le dossier et dans le film intitulés « La prise en compte des risques naturels » (<https://pistelongue-mayotte.fr/wp-content/uploads/2022/02/dossier-presentation-la-prise-en-compte-des-risques-naturels-hd.pdf> et <https://www.youtube.com/watch?v=rJ4YJTFHZCA>).

- L'extrémité de la piste longue se trouvera en face de la gendarmerie, un peu au-delà du restaurant Le Maracana. Elle n'atteindra pas le niveau de la colline du Four à Chaux.
 - Les sujets environnementaux en lien avec la piste longue sur Petite-Terre concernent en particulier, au-delà des risques naturels évoqués ci-avant, la ressource en eau et la qualité des eaux marines, les habitats et les espèces protégées en mer et sur terre (tortues, oiseaux de rivage, espèces végétales, etc.), les impacts sur les activités humaines sur le littoral et en mer (pêche notamment), l'impact visuel du remblai-digue de la piste et celui de la fermeture de la « rade de Sandravangue » avec le projet, où il sera nécessaire de concilier les enjeux (faune et flore, activités humaines, impact visuel, qualité sanitaire, écoulement des eaux...).
 - La principale contrainte du projet rue de la Plage, si le site de Pamandzi est retenu, sera la hauteur de construction du remblai-digue supportant la piste (jusqu'à 8 mètres environ à son extrémité sud. Un projet d'aménagement du front de mer rue de la Plage reviendrait aux collectivités locales.
 - La desserte future du site de Pamandzi, si ce site est retenu, est l'un des thèmes des études complémentaires à réaliser en 2023.
 - Un dispositif d'ensablement n'est pas envisageable : il viendrait empêcher la navigation nord-sud dans le lagon et aurait vraisemblablement des impacts importants sur le lagon, en termes de fonctionnement des courants (hydrodynamique) et d'environnement naturel. Le lien routier avec l'aéroport de Pamandzi est hors projet la piste longue, en revanche la desserte de l'aéroport en transports en commun est l'un des thèmes des études complémentaires à réaliser en 2023.
 - La voie littorale projetée se trouve dans le domaine public maritime. Il n'est pas prévu de passer sur les habitations.
-

- **La longueur de piste et la configuration d'un aéroport sur le site de Bouyouni / M'Tsangamouji**

Des questions ont été posées :

- « L'aéroport sur Grande-Terre aura-t-il une piste longue ? »
- « Quelle sera la longueur de piste à Bouyouni / M'Tsangamouji ? »
- « Quelle sera la dimension de la piste et quelle est la flotte d'avions prise en compte ? »
- « Pouvez-vous préciser quelles seront les infrastructures autour de l'aéroport ? »
- « Quelle surface est nécessaire pour l'aéroport ? »

RÉPONSES DU MAÎTRE D'OUVRAGE

- Le projet sur le site de Bouyouni / M'Tsangamouji prévoit un aéroport complet avec une piste longue.
 - La longueur de piste sur le site de Bouyouni / M'Tsangamouji est l'un des éléments à étudier en 2023. La longueur sera probablement supérieure à 2 600 mètres.
 - La flotte d'avions retenue pour le site de Bouyouni / M'Tsangamouji est celle définie par l'étude opérationnelle de 2020-2021, à la suite d'un travail approfondi avec les compagnies aériennes. Elle comprend :
 - 4 aéronefs longs-courriers les plus demandeurs en termes de longueur de piste : le Boeing 777-300 ER, l'Airbus 330-900 « Neo », le Boeing 787-9 et l'Airbus 350-900 (ces deux derniers étant des avions de nouvelle génération) ;
 - 2 autres avions moins adaptés à la desserte directe de Mayotte mais que les compagnies pourraient néanmoins utiliser : le Boeing 787-8 actuellement opéré par Air Austral et l'Airbus 350-1000, qui pourrait remplacer ponctuellement un Airbus 350-900 (solution de secours en cas d'indisponibilité de l'A350-900).
 - Les infrastructures autour de l'aéroport ne sont pas encore définies. L'étude en cours sur les principes d'aménagement de l'aéroport et le potentiel de développement économique identifiera les surfaces disponibles autour de l'aéroport, sur chacun des deux sites (Pamandzi et Bouyouni / M'Tsangamouji), pour implanter des activités tertiaires, commerciales, industrielles ou hôtelières.
 - L'aéroport de Mayotte-Marcel Henry à Pamandzi représente une surface d'environ 100 hectares. Un minimum de 200 hectares est envisagé sur le site de Bouyouni / M'Tsangamouji.
-

• Les retombées économiques du projet

Trois personnes ont souhaité en savoir plus sur les emplois et les retombées économiques du projet : l'une a interrogé sur la formation pour devenir hôtesse de l'air, deux autres, qui souhaiteraient investir, sur les besoins dans la période du chantier ou en termes d'hôtellerie autour du site de Bouyouni / M'Tsangamouji.

RÉPONSES DU MAÎTRE D'OUVRAGE

- La personne souhaitant s'informer sur le métier d'hôtesse de l'air est invitée à se rapprocher des compagnies aériennes, qui organisent leurs propres formations.
 - Les besoins pour le chantier concernent notamment l'hébergement et la restauration de familles qui viendront s'installer provisoirement, pour la durée des travaux. Une fois les travaux terminés, l'activité d'hôtellerie sera utile à Bouyouni / M'Tsangamouji, si ce site est retenu, en accompagnement du développement des activités économiques. En revanche, l'activité d'hébergement les veilles de vols devrait disparaître sur Pamandzi avec l'amélioration nécessaire des conditions de desserte ; les impacts économiques seraient vraisemblablement mineurs pour Petite-Terre si l'aéroport devait être déplacé sur Grande-Terre, les fonctions de Petite-Terre étant essentiellement liées à l'aire urbaine de Mamoudzou.
 - Tous les éléments pour le choix du site seront disponibles fin 2023, avec un choix début 2024, dans la perspective d'un début de réalisation en 2026 quel que soit le site retenu.
-

• La comparaison entre les sites de Pamandzi et de Bouyouni / M'Tsangamouji

Les accès au site de l'aéroport

L'accessibilité au site de l'aéroport a fait partie des sujets les plus fréquemment abordés à propos de la comparaison entre les sites.

Majoritairement, les personnes qui se sont exprimés sur ce sujet ont souligné les facilités d'accès au site de Bouyouni / M'Tsangamouji – et regretté les difficultés d'accès à l'aéroport actuel (selon l'un des propos recueillis, se rendre à Pamandzi constitue même « un voyage avant le voyage ») :

- « Le site de Bouyouni / M'Tsangamouji est intéressant pour sa desserte. »
- « Je suis favorable à Bouyouni / M'Tsangamouji : il y a moins d'embouteillages sur Mayotte, et pas besoin de prendre la barge pour aller sur Petite-Terre. »

- « Il est préférable que l'aéroport se fasse à Bouyouni / M'Tsangamouji : c'est plus pratique pour y accéder. »
- « Il y a un intérêt du site sur Grande-Terre pour la desserte. Il y a des embouteillages en permanence à Mamoudzou mais aussi sur Petite-Terre. »
- « Le site de Bouyouni / M'Tsangamouji est meilleur pour des questions de desserte. »
- « L'aéroport à Bouyouni / M'Tsangamouji est plus intéressant. Il y a trop de soucis avec la barge pour aller en Petite-Terre. On ne veut pas rater l'avion le jour où on voyage. »
- « Je préfère le site de Bouyouni / M'Tsangamouji. Il y a trop de contraintes sur les routes dans la journée pour aller à Mamoudzou. »
- « On en a marre de partir de chez nous à 3 heures du matin pour aller à Mamoudzou, ce n'est pas normal. Il faut améliorer les choses. L'accessibilité de l'aéroport doit également être une facilité. »
- « Il n'y a pas assez de barges et beaucoup d'embouteillages ; cela fait que pas mal de Mahorais ratent leur vol chaque jour. »
- « Il y a trop de contraintes sur la route pour aller à Mamoudzou ou en Petite-Terre en plus des problèmes fréquents de la barge. »
- « Les habitants du nord sont parfois obligés de louer des petits bateaux pour se rendre sur Petite-Terre lorsqu'il y a des grèves de barges ou juste pour arriver à temps pour leurs vols. Pour prendre l'avion à Mayotte c'est un voyage avant le voyage en lui-même, cela provoque beaucoup de stress. »
- « Bouyouni / M'Tsangamouji est plus facile d'accès pour les habitants de Grande-Terre. »
- « La population mahoraise est plus nombreuse sur Grande-Terre, il serait donc logique de faire déplacer les passagers de Petite-Terre vers Grande-Terre plutôt que l'inverse. »

Des visiteurs résidant au sud de Grande-Terre ont contesté l'intérêt du site de Bouyouni / M'Tsangamouji. Ils ont indiqué que le « trajet Bandrélé-M'Tsangamouji pour aller prendre l'avion est trop long » et ont précisé être « habitués aux embouteillages ».

Une personne résidant sur Petite-Terre a souligné la distance à parcourir depuis Bouyouni / M'Tsangamouji :

- « S'il y a des vols de nuit dans le nord, le trajet est trop long pour arriver en Petite-Terre. Il sera préférable de dormir sur place jusqu'au lendemain. »

Une autre a considéré que l'aéroport à Bouyouni / M'Tsangamouji « amènera des embouteillages et plus de contrôles de la gendarmerie ».

Deux avis ont été émis sur le mode de transport pour rejoindre l'aéroport s'il était implanté à Bouyouni / M'Tsangamouji :

- « Il faut un projet de téléphérique pouvant desservir l'aéroport depuis Mamoudzou. »
- « Il faut développer une accessibilité à l'aéroport par voie maritime. »

RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Les études complémentaires de 2023 vont permettre d'apporter les éléments de réponse aux questions, avis ou positions exprimés sur la comparaison entre les sites de Bouyouni / M'Tsangamouji et de Pamandzi. Elles seront, en retour et progressivement, enrichies par les expressions recueillies auprès des acteurs et des habitants.

L'objectif est de disposer fin 2023 de tous les éléments qui permettront de définir les caractéristiques techniques du projet, de justifier le site d'implantation de la piste longue et de préparer en 2024 le lancement du processus de déclaration d'utilité publique.

Ces études portent notamment sur la desserte et les accès au site de l'aéroport en transport en commun (routier, maritime, par téléphérique, etc.).

Elles prennent en compte la croissance du trafic aérien dans les prochaines années et le développement de Mayotte (croissance démographique, croissance des besoins de déplacements, etc.).

Leurs résultats permettront de connaître les temps de trajet pour se rendre à l'aéroport depuis toutes les communes de Mayotte et les modalités d'accès depuis tous les secteurs de l'île, y compris depuis Petite-Terre si le site de Bouyouni / M'Tsangamouji était retenu.

Le développement économique autour de l'aéroport et l'aménagement du territoire

De nombreuses personnes ont indiqué être favorables à un aéroport à Bouyouni / M'Tsangamouji car cette implantation contribuerait, de leur point de vue, au développement économique de Mayotte et à un rééquilibrage des activités sur l'île :

- « Je préfère la solution Bouyouni / M'Tsangamouji parce qu'elle donne de réelles perspectives de développement à moyen et long termes pour Mayotte tant sur le plan aérien que pour les activités économiques. »
- « Je suis favorable à Bouyouni / M'Tsangamouji : cela va dynamiser le nord. »
- « Bouyouni / M'Tsangamouji est favorable au développement économique du nord. »
- « Le site de Bouyouni / M'Tsangamouji est un accélérateur pour des projets sur Mayotte notamment sur le thème des déplacements. »
- « Il permettra le rééquilibrage des activités économiques sur Mayotte et le développement du nord-ouest. »
- « Je suis pour le site sur Grande-Terre pour le potentiel de développement économique. »
- « Il est nécessaire de rééquilibrer le développement économique sur Mayotte, donc je suis favorable à un site sur Grande-Terre. »
- « Le site de Bouyouni / M'Tsangamouji est meilleur pour des questions de développement économique. »

Deux avis ont souligné les synergies possibles avec le port de Longoni :

- « L'organisation logistique est à repenser sur Mayotte avec l'aéroport en Grande-Terre et en lien avec le port. »
- « Il y a un intérêt pour Bouyouni / M'Tsangamouji compte tenu du potentiel de développement économique dont les synergies avec le port. »

Pour plusieurs personnes, l'espace disponible est un argument en faveur du site de Bouyouni / M'Tsangamouji, ce qui n'est pas le cas pour le site de Pamandzi :

- « Bouyouni / M'Tsangamouji est plus favorable pour développer des activités économiques autour de l'aéroport. »
- « J'ai une préférence pour Bouyouni / M'Tsangamouji car il n'y a pas assez de place sur Pamandzi pour le développement. »

Quelques inquiétudes ont été exprimées sur l'attractivité et l'économie de Petite-Terre dans le cas d'un déplacement de l'aéroport :

- « La Petite-Terre va devenir une ville fantôme. »
- « Le prix des locations va baisser en Petite-Terre. »
- « Je m'inquiète pour l'activité des taxis. »

RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Les études complémentaires vont permettre d'apporter les éléments de réponse sur les sujets suivants :

- les principes d'aménagement de l'aéroport et le potentiel de développement de zones économiques autour de la plateforme aéroportuaire pour chacun des deux sites ;
- l'impact de chaque site d'implantation sur l'aménagement du territoire, en intégrant à la réflexion les infrastructures existantes comme le port de Longoni, les réalisations en cours et les projets de mobilité, d'équipement et d'aménagement du territoire ;
- la capacité de chaque site d'implantation à favoriser le développement de Mayotte, notamment en tant que hub économique régional.

Les études sont également destinées à donner des orientations en matière de maintien ou non d'une exploitation aérienne sur le site actuel de l'aéroport, à Pamandzi, si le site de Bouyouni / M'Tsangamouji était retenu.

Les enjeux d'aménagement du territoire en lien avec la piste longue étant majeurs pour l'avenir de Mayotte, la DGAC a souhaité mettre en place un comité de suivi des études de desserte et d'aménagement du territoire. Il est composé des collectivités territoriales de Mayotte et des services de l'État. Les résultats des études seront partagés au sein du comité de suivi et enrichis collectivement.

Le foncier et l'activité agricole

Les personnes qui sont intervenu sur ce thème, en particulier des propriétaires de terrains, ont majoritairement exprimé des inquiétudes ou se sont prononcés contre le site de Bouyouni / M'Tsangamouji :

- « Je suis défavorable au site de Bouyouni / M'Tsangamouji compte tenu de l'impact foncier local et agricole. »
- « Je suis contre le déplacement de l'aéroport de Pamandzi à Bouyouni / M'Tsangamouji pour des raisons agricoles. »
- « Il est préférable de laisser l'aéroport à Pamandzi compte tenu de l'impact sur les parcelles agricoles à Bouyouni / M'Tsangamouji. »
- « Cela conduit à une prise de foncier trop importante en Grande-Terre. »
- « Oubliez le nord [de Grande-Terre] car j'ai une parcelle agricole. Mais ce n'est pas une mauvaise idée. Je suis inquiet du périmètre que le projet va mobiliser autour de l'aéroport. »
- « Sur Mayotte il n'y a déjà pas assez de place pour l'habitation et l'agriculture donc il ne faut surtout pas toucher au site de Bouyouni / M'Tsangamouji. »
- « Le site de Bouyouni / M'Tsangamouji est situé en secteur agricole qui alimente toute l'île. »

D'autres personnes ont considéré que le sujet agricole n'est pas un frein :

- « Le sujet agricole devrait pouvoir être traité par des compensations en terrains. On peut faire pousser du manioc n'importe où. »
- « Il y a besoin d'espace pour cet aéroport, même sur du foncier agricole : les jeunes Mahorais ne reprennent pas les activités agricoles, elles sont en déclin. »

Un propriétaire a souhaité de la vigilance sur le sujet :

- « Je suis favorable au projet Bouyouni / M'Tsangamouji mais je souhaiterais savoir si mon terrain est dans les emprises du projet. Il faudra être vigilant sur les aspects impacts agricoles. »

RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Les sujets du foncier et de l'activité agricole font l'objet d'une attention particulière. Le site de Bouyouni / M'Tsangamouji et dans une moindre mesure les sites d'extraction de matériaux nécessaires pour le site de Pamandzi se situent dans des zones majoritairement agricoles. Le site de Bouyouni / M'Tsangamouji nécessite un foncier important ; un besoin de foncier existe également pour les sites d'extraction d'Hajangua et de Petite-Terre si le projet est réalisé à Pamandzi.

Les études complémentaires sont destinées à apporter les éléments de réponse sur ces sujets. Elles s'attacheront à mesurer précisément les besoins de foncier et à donner une vision exhaustive de l'activité agricole présente et des projets et stratégies de développement de l'activité.

Elles proposeront les mesures pour réduire ou compenser les impacts du projet.

La configuration des sites, l'environnement naturel et les risques naturels

Des visiteurs ont évoqué les contraintes du site de Pamandzi, notamment les risques liés au volcan Fani Maoré, et le moindre espace disponible :

- « Compte tenu des risques liés au nouveau volcan et de leurs évolutions non prévisibles à ce jour, il ne faut pas faire la piste longue sur Petite-Terre. »

- « Construire sur la mer est dangereux. »
- « Il y a le volcan sachant que faire un projet sur mer est très délicat. »
- « Le site de Petite-Terre présente beaucoup plus de contraintes. »
- « Petite-Terre est trop petite pour accueillir l'activité aéroportuaire à moyen terme. Il y a besoin d'espace. »

Des personnes ont interrogé sur les différents enjeux :

- « Est que l'impact environnemental sera à comparer entre les deux sites ? »
- « Je suis favorable au site sur Grande-Terre mais l'impact environnemental sera-t-il un frein ? »
- « Quels sont les effets du volcan sur le site de Grande-Terre ? »

D'autres ont jugé que le site de Bouyouni / M'Tsangamouji est avantageux en raison de l'espace disponible et d'une plus grande facilité pour implanter le projet :

- « L'alternative sur Bouyouni / M'Tsangamouji est d'un point de vue environnemental intéressante car elle est beaucoup moins impactante que la solution sur le site de Pamandzi. Il n'y a pas d'enjeu majeur dans le secteur ; il y aura des espèces terrestres protégées mais ce sera plus facile de les traiter qu'en milieu marin. »
- « C'est une bonne idée car il y a peu d'impact sur l'environnement (c'est une zone agricole). »
- « Bouyouni / M'Tsangamouji sécurise le site sur le long terme. Sinon il y a le problème des risques naturels. »
- « S'il y a la place en Grande-Terre, il faut le faire. Les risques du volcan ne facilitent pas les choses. »
- « Il est préférable que l'aéroport se fasse à Bouyouni / M'Tsangamouji, il y a plus d'espace. »
- « Je suis favorable à Bouyouni / M'Tsangamouji : il y a beaucoup d'espace. »
- « Le projet doit se faire là où il y a de l'espace. »
- « Il faut choisir le site de Bouyouni / M'Tsangamouji. Le projet sera plus facile à faire sur terre que sur mer. »
- « Construire sur Bouyouni / M'Tsangamouji sera plus simple. »

RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Les risques naturels et les enjeux environnementaux concernant le site de Pamandzi ont été étudiés en 2021 et 2022 dans le cadre des travaux préparatoires. Le projet est réalisable sur le site de Pamandzi. Il intègre notamment des mesures pour faire face aux risques naturels, avec une hauteur importante du remblai-digue supportant la piste et la mise en place d'une carapace de protection.

Le site de Bouyouni / M'Tsangamouji se trouve a priori dans un secteur à faibles enjeux environnementaux. Il n'y a pas d'effet du volcan Fani Maoré sur ce site, qui se situe entre 80 et 90 mètres d'altitude. Les études complémentaires de 2023 vont permettre de vérifier et d'approfondir l'ensemble des sujets environnementaux et de comparer les sites de Bouyouni / M'Tsangamouji et de Pamandzi.

Elles apporteront les éléments de réponse sur :

- les risques naturels : risques liés au volcan Fani Maoré et au phénomène de subsidence et de hausse du niveau de la mer, risques cycloniques, risques de glissements de terrain ;
- l'environnement : milieux naturels maritimes et terrestres (habitats, fonctionnement écologique, zones humides, espèces protégées), paysage et patrimoine, qualité de l'air et bruit. Elles permettront de définir les mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts sur l'environnement.

Le périmètre d'étude sera élargi par rapport aux travaux préparatoires : il concernera le site d'implantation mais aussi les sites d'extraction de matériaux nécessaires au chantier, les itinéraires des réseaux qui raccorderont la plateforme – en électricité, eau potable, télécommunications, hydrocarbures... – et un équipement de réception et de stockage de carburant aéronautique.

Le cadre de vie des habitants

Des personnes ont témoigné sur les nuisances de l'aéroport actuel (bruit, poussières) ou interrogé sur celles générées par la piste longue si elle était réalisée sur le site de Pamandzi :

- « Il y a des nuisances sonores pour les habitants à proximité de l'aéroport. Les atterrissages sont dangereux, ça fait peur. »
- « En tant qu'ancien habitant de Petite-Terre, je déplore les nuisances sonores liées aux décollages et atterrissages des avions. »
- « J'habite à côté de l'aéroport, il y a du bruit et de la poussière. »
- « La piste longue permettra-t-elle d'éliminer les nuisances pour les riverains de Pamandzi ? »

D'autres ont évoqué ces nuisances, en particulier la proximité des avions, pour argumenter en faveur du site de Bouyouni / M'Tsangamouji :

- « Je suis favorable à Grande-Terre, les nuisances seront plus faibles que sur Petite-Terre. »
- « Localiser l'aéroport à Bouyouni / M'Tsangamouji est une bonne idée parce qu'on a le sentiment que les avions vont s'écraser sur les habitations sur Petite-Terre. Ce n'est pas sécurisant. »

Un avis inverse a toutefois été exprimé :

- « L'aéroport dans le nord va amener des nuisances sonores. »

RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Les travaux préparatoires sur l'environnement ont montré que le scénario n° 2 retenu sur le site de Pamandzi, prévoyant une piste longue convergente s'appuyant sur l'extrémité sud de la piste actuelle, donc plus éloignée des zones urbanisées que la piste actuelle, apporte des améliorations en termes de nuisances sonores et de qualité de l'air pour les habitants de Pamandzi.

Les études complémentaires de 2023 vont permettre de comparer les sites de Bouyouni / M'Tsangamouji et de Pamandzi en termes de qualité de l'air et de bruit.

La zone autour du site de Bouyouni / M'Tsangamouji n'étant pas urbanisée, il ne devrait pas y avoir de nuisances, toutefois les études identifieront si des habitations seront concernées.

La ressource en eau

Le sujet de la ressource en eau a été évoqué deux fois, concernant le site de Bouyouni / M'Tsangamouji :

- « Il n'y a pas d'eau à proximité. »
- « Pour le sujet de la ressource en eau, une bonne manière de traiter le sujet est de prévoir de la reforestation. »

RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

La préservation des masses d'eau superficielles et souterraines, de la qualité de l'eau et des ressources d'alimentation en eau potable représente un enjeu majeur. Les deux sites d'implantation sont proches d'installations essentielles. Les études complémentaires vont permettre de quantifier ces risques et de comparer les impacts et mesures à mettre en œuvre sur les deux sites.

La ressource en matériaux

Deux avis, portant sur la ressource et l'acheminement des matériaux, ont été émis :

- « L'acheminement des matériaux vers Petite-Terre causera énormément de pollution. »
- « Bouyouni / M'Tsangamouji permet de limiter la problématique de ressources en matériaux. »

RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

L'étude sur les matériaux conduite dans le cadre des travaux préparatoires en 2021 a montré que Mayotte dispose des ressources en quantité suffisante et avec la qualité attendue pour construire la piste longue.

Pour le projet sur le site de Pamandzi, les matériaux proviendront pour partie d'Hajangua, sur Grande-Terre. Afin de limiter au maximum la gêne pour les usagers de la route et pour les habitants, ils seront acheminés par voie maritime jusqu'à une plateforme de stockage située à Pamandzi, à l'ouest de la colline du Four à Chaux. Des aménagements routiers seront créés spécialement sur Petite-Terre afin de séparer les circulations de chantier de la piste longue de la circulation générale.

Sur le site de Bouyouni / M'Tsangamouji, les matériaux devraient a priori être disponibles sur place mais les études détermineront si des apports extérieurs sont nécessaires, les sites d'extraction utilisables et les modalités de transport des matériaux.

Les études complémentaires préciseront ces points. Elles apporteront les éléments objectifs pour comparer les deux sites sur ce plan.

Les déchets générés par l'aéroport

Une personne s'est inquiétée de l'augmentation potentielle du volume de déchets avec le projet de la piste longue.

RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

L'augmentation du volume de déchets sur l'île est essentiellement liée à l'augmentation de la population mais pas à celle de la fréquentation de l'aéroport. Aujourd'hui la filière de recyclage sur Mayotte n'est pas encore très structurée. Concernant les déchets produits par la fréquentation et l'activité de l'aéroport, le site de Pamandzi est a priori plus sensible que le site de Bouyouni / M'Tsangamouji en raison de la proximité du lagon, où les impacts seraient potentiellement plus importants que dans un autre milieu.

Les questions de sécurité

Des visiteurs ont évoqué la problématique de l'insécurité sur l'île :

- « Il y a le problème de l'insécurité sur Mayotte à résoudre. »
- « La sécurité est un sujet important. »
- « Il faut résoudre le sujet de l'insécurité sur les axes routiers sensibles afin de faciliter les trajets des Mahorais. »

RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Le choix du site et l'implantation de l'aéroport en lui-même n'a pas d'influence sur les questions de sécurité à Mayotte. Dans le principe, la plateforme aéroportuaire sera sécurisée. Par ailleurs, les usagers habitant Grande-Terre et se rendant ou revenant de l'aéroport sont déjà concernés actuellement par les potentiels sujets d'insécurité.

Le schéma de desserte en transport en commun de l'aéroport privilégiera l'utilisation de la voie maritime non soumise aux risques rencontrés aujourd'hui sur le réseau routier.

Le coût du projet

Trois personnes ont questionné sur le coût du projet.

RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Le coût du projet a fait l'objet en 2022 d'une première estimation sur le site de Pamandzi. Il s'élève entre 550 et 700 millions d'euros.

Les études complémentaires vont permettre d'affiner les coûts de construction pour chacun des sites. Le coût du projet sur le site de Bouyouni / M'Tsangamouji sera fortement dépendant de la nature des sols et des matériaux disponibles sur le site (ces éléments seront connus en 2023 grâce à des études géotechniques).

La dimension socio-économique fera partie, avec l'ensemble des autres thématiques étudiées en 2023 (principes d'aménagement, desserte de l'aéroport et impact sur l'aménagement et le développement de Mayotte, besoins et ressources en matériaux, risques naturels, environnement, etc.), des critères de comparaison entre les deux sites.

Le devenir de l'aéroport à Pamandzi

Des avis ont été émis sur le devenir de l'aéroport actuel à Pamandzi, dans le cas où le site de Bouyouni / M'Tsangamouji serait retenu. Une personne a souhaité qu'une activité aérienne soit conservée à Pamandzi :

- « Il faut conserver l'aéroport de Pamandzi pour les militaires. »

D'autres visiteurs ont proposé une reconversion de l'aéroport, avec l'objectif que Petite-Terre reste attractive :

- « Le site de Bouyouni / M'Tsangamouji est une bonne idée si l'aéroport de Pamandzi est remplacé par quelque chose d'attractif, permettant de continuer à prendre la barge, qui est un moment agréable. »
- « Le projet sur Grande-Terre est une bonne idée mais il ne faut pas délaisser Petite-Terre et trouver un nouvel élément qui sera attractif. »
- « Il faut consacrer l'aéroport de Petite-Terre à des activités touristiques. »
- « Si le site de Bouyouni / M'Tsangamouji est retenu, il faut réfléchir à une reconversion de l'aéroport actuel. Il faut laisser de côté les activités touristiques. Il faut que Mayotte tourne, les touristes viendront après. Pourquoi pas un circuit automobile ou moto pour ceux qui veulent faire des tests de vitesse ? »

D'autres ont simplement questionné sur le sujet ou souhaité que deux pistes soient conservées :

- « Que deviendra le site actuel de l'aéroport si la piste longue est à Bouyouni / M'Tsangamouji ? »
- « Il faut garder deux pistes si possible. »
- « Pourquoi ne pas garder deux aéroports ? »

RÉPONSES DU MAÎTRE D'OUVRAGE

- Les études complémentaires sur la desserte du site de l'aéroport et sur l'impact du site d'implantation sur l'aménagement du territoire donneront des orientations en matière de maintien ou non d'une exploitation aérienne sur le site actuel de l'aéroport, à Pamandzi, si le site de Bouyouni / M'Tsangamouji était retenu.
 - Il apparaît d'ores et déjà que la gestion de deux aéroports sur Mayotte ne serait pas rentable pour les compagnies aériennes.
 - Si le site de Bouyouni / M'Tsangamouji était retenu, de nombreuses utilisations de l'aéroport de Pamandzi pourraient être envisagées (maintien d'une activité d'aviation de loisirs, activités touristiques, etc.). Ce type de décision sera du ressort des collectivités (Département de Mayotte, Communauté de communes de Petite-Terre...).
-

Les positions sur les sites d'implantation

Plusieurs visiteurs ont fait part d'une position, ou à ce stade d'une préférence, pour un site d'implantation.

Une majorité d'entre eux s'est montrée favorable à une implantation sur Grande-Terre. Le site de Bouyouni / M'Tsangamouji a été considéré comme « une bonne idée », avec parfois des réserves :

- « Bonne idée à Bouyouni / M'Tsangamouji, cela rééquilibrera le développement sur Mayotte. »
- « Je suis favorable au site de Bouyouni / M'Tsangamouji, mais j'ai du mal à y croire. »
- « Le site de Bouyouni / M'Tsangamouji est idéal pour ce projet. »
- « Il faut faire la piste en Grande-Terre. »

Ce site est apparu aux yeux de plusieurs personnes comme un choix logique, présentant de nombreux arguments, et le plus pertinent dans une vision à long terme :

- « Je suis favorable au site de Bouyouni / M'Tsangamouji : c'est logique par rapport aux poids de population entre Grande-Terre et Petite-Terre. »
- « Sur l'environnement et les autres thèmes, dont les risques naturels, la desserte, les matériaux, le délai de réalisation, je n'y vois que des avantages. »
- « Il y a un intérêt à avoir un site en Grande-Terre pour la concurrence aérienne, la desserte, les problèmes de sécurité pour aller par la route à Mamoudzou, la présence du volcan en Petite-Terre. »
- « Le site de Bouyouni / M'Tsangamouji est une bonne idée pour la durabilité et la longévité du projet. »
- « Je suis favorable à l'utilisation du site de Bouyouni / M'Tsangamouji pour construire des infrastructures pour la jeunesse mahoraise. »
- « Mon avis est bien arrêté sur le choix du site : ça ne sert à rien de faire un projet sur un site à risques, le but n'est pas de refaire des travaux dans dix ans. »

Au contraire, d'autres visiteurs ont privilégié le site de Pamandzi, en évoquant notamment la durée des travaux :

- « Il faut préserver Bouyouni / M'Tsangamouji pour d'autres projets, rester sur la Petite-Terre et trouver des solutions pour désengorger Mamoudzou. »
- « Je souhaite que l'aéroport reste en Petite-Terre pour l'activité des taxis. »
- « Je ne veux pas que l'aéroport déménage. Il n'y a pas débat sur le bon site à choisir par rapport à la durée des travaux. »
- « Cela prendra plus de temps pour réaliser le projet sur Grande-Terre. »

D'autres ont insisté sur l'importance de réaliser le projet pour les Mahorais, quel que soit le site :

- « Le projet est pour les Mahorais, nous avons envie de voir le territoire évoluer. »
- « Peu importe le site choisi même si je suis favorable à Bouyouni / M'Tsangamouji. »
- « Il faut choisir le projet qui sera le mieux adapté pour l'avenir de Mayotte. »
- « Peu importe l'emplacement de la piste, il faudrait voir si les Mahorais s'y retrouvent, les changements, positifs et négatifs, que cela va entraîner. »
- « Il faut faire le projet pour Mayotte et laisser la jalousie entre Petite-Terre et Grande-Terre. »
- « Le site importe peu tant que le projet est réalisé. »

Des propositions alternatives ont été émises :

- « Je suis favorable au projet de Petite-Terre dans l'immédiat et sur Grande-Terre pour après. »
- « Il faudrait revoir le projet à zéro sur le long terme pour Mayotte. »
- « Je préfère une solution sur le lagon, qui ne consomme pas d'espace terrestre. Le bon emplacement est sur la vasière des Badamiers ou sur la mangrove située entre Bandraboua et Longoni. »
- « Pourquoi pas une piste à Dapani ? Le site de Bouyouni / M'Tsangamouji est plus intéressant mais les embouteillages vont se déplacer au nord s'il y a plus d'activités économiques. »

RÉPONSES DU MAÎTRE D'OUVRAGE

- Les positions sur les sites d'implantation, ainsi que l'ensemble des expressions recueillies sont pris en compte au fur et à mesure et seront intégrés au bilan de la concertation.

La DGAC souhaite recueillir au cours de l'année 2023 et auprès de tous les publics intéressés par la piste longue à Mayotte, à La Réunion ou en métropole, le maximum de questions, avis, suggestions, points d'attention, afin d'améliorer le projet et d'enrichir au fur et à mesure, et collectivement, la comparaison entre les sites.

- L'objectif est de disposer fin 2023 de tous les éléments qui permettront de définir les caractéristiques techniques du projet, de justifier le site d'implantation de la piste longue et de préparer en 2024 le lancement du processus de déclaration d'utilité publique.
 - La durée des travaux sera de 7 ans minimum sur le site de Pamandzi et, sous réserve des études en cours, de 7 ans maximum sur le site de Bouyouni / M'Tsangamouji.
 - Les sites de Dzaoudzi-Les Badamiers et de Dapani ont été étudiés ou réanalysés en 2022. Ce sont en particulier les contraintes environnementales (zone humide et lagune avec réserves d'espèces d'oiseaux remarquable aux Badamiers ; proximité du village, présence d'une aire marine protégée, de zones humides et de zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique à Dapani) qui sont rédhibitoires et ont conduit à écarter définitivement ces sites. L'implantation dans la baie de Dzoumogné, entre Bandraboua et Longoni suivant un axe ouest-est, ne serait également pas envisageable compte tenu notamment de la sensibilité environnementale du site (mangroves, espèces protégées...), des zones urbanisées situées à proximité, des collines faisant obstacle à la navigation aérienne de part et d'autre de la piste ou de la mauvaise orientation de la piste par rapport aux vents dominants.
-

- **L'information et la concertation sur le projet**

Plusieurs visiteurs ont questionné sur les actions d'information et d'échanges mises en place ou les ont saluées :

- « Quel est le rôle de la Maison du projet ? »
- « À quoi servent les permanences ? »
- « Je suis enseignant, je vais examiner l'appel à projets. »
- « C'est bien que des actions d'information et de concertation soient mises en place. »
- « Je suis contente que l'avis de la population soit sollicité pour un projet qui concerne tout Mayotte. »
- « Je voudrais savoir s'il y a une bonne fréquentation à la permanence de M'Tsangamouji, parce que c'est important que chacun vienne s'exprimer. »

RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

La DGAC organise depuis 2021 une démarche d'information et d'échanges avec le public sur le projet de la piste longue. Durant toute l'année 2023, la concertation accompagne également l'avancement des études complémentaires et la comparaison entre les sites de Bouyouni / M'Tsangamouji et de Pamandzi.

Différentes modalités d'information sont proposées dans ce cadre et seront encore renforcées au cours de l'année pour que le maître d'ouvrage se rende au plus près des habitants, en particulier au moyen du stand itinérant « piste longue », des permanences à Pamandzi et à M'Tsangamouji, de réunions avec les acteurs locaux et le grand public, des cahiers d'acteurs, du comité de suivi des jeunes Mahorais ou de l'appel à projets dans les écoles, collèges et lycées.

L'information est également disponible et mise à jour en continu sur le site internet www.pistelongue-mayotte.fr et sur les pages « Piste longue de l'aéroport de Mayotte » sur Facebook et Youtube.
